

SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2026**

Comité Syndical du 09 Décembre 2025

M. David COULLIÈRES,
Secrétaire de séance



I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET FINANCES

À l'instar de l'exercice précédent, la préparation budgétaire **2026** s'inscrit dans un environnement économique toujours tendu, bien que marqué par certaines évolutions par rapport à l'an dernier.

Au niveau international, le contexte demeure marqué par une **forte instabilité géopolitique**, des tensions sur les marchés de l'énergie et une normalisation progressive de la politique monétaire. Si la BCE a **cessé ses hausses de taux en 2024** et engagé des premières **baisses prudentes au cours de 2025**, les niveaux restent néanmoins nettement supérieurs à ceux de la période 2015-2021. Le coût de l'emprunt pour les collectivités demeure donc **soutenu**, ce qui continue d'impacter les capacités de financement de l'investissement local.

Au niveau national, la dynamique inflationniste amorcée en 2022-2023 s'est **modérée en 2024 et 2025**, mais ses effets se font encore sentir dans les charges des collectivités. Selon les analyses financières publiées en 2025 (Banque Postale Collectivités Locales / OFGL), **les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter**, portées notamment par :

- la revalorisation du point d'indice et des mesures statutaires,
- la hausse durable des coûts de l'énergie par rapport à la période pré-2021,
- les tensions sur certains postes d'achat (matériaux, maintenance),
- l'évolution des prestations externalisées.

L'inflation sur l'électricité, l'alimentation et plusieurs matières premières, qui avait atteint des **pics en 2022 et 2023**, a reflué mais reste à un niveau **élevé et structurellement supérieur** à celui connu avant la crise énergétique.

Ces éléments obligent les collectivités, dont le SMAEP, à **adapter leur stratégie budgétaire**, en particulier pour préserver leurs capacités d'investissement et absorber l'augmentation tendancielle du **coût des services publics locaux**.

Les prévisions macro-économiques figurant dans le **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024** anticipaient une croissance de **+1,4 %** et un reflux significatif de l'inflation, estimée à **+2,6 %**.

Si ces hypothèses ont été en partie confirmées au cours de l'année 2024, la réalité économique observée en 2025 montre un ralentissement plus prononcé que prévu.

Croissance et inflation

- La croissance 2024 s'est révélée **inférieure aux anticipations**, dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une demande mondiale affaiblie et une normalisation monétaire plus lente qu'escompté.

- L'inflation, bien qu'en nette décélération par rapport aux pics de 2022-2023, reste **supérieure à l'objectif de moyen terme**, principalement du fait :
 - des prix encore élevés dans l'énergie,
 - de tensions persistantes dans l'agro-alimentaire,
 - et de coûts de production durablement orientés à la hausse.

Déficit public et trajectoire des finances publiques

La trajectoire de réduction du déficit, attendue par le PLF 2024 et le **Projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027)**, prévoyait :

- un retour progressif sous les **3 % de déficit en 2027**,
- après un déficit de **4,9 % en 2023**.

Si l'effort de redressement se poursuit, le contexte économique et les besoins d'investissement de l'État ont conduit à une trajectoire plus contrainte que prévue. Le déficit 2024 a diminué, mais **moins rapidement qu'anticipé**, ce qui continue d'alimenter un environnement budgétaire tendu pour les finances publiques nationales et locales.

Les collectivités locales, en particulier les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), demeurent pleinement associées à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques.

L'objectif fixé par l'État reste celui d'une **progression des dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 % à l'inflation chaque année**, conformément à la trajectoire des finances publiques présentée dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP). Les perspectives d'inflation pluriannuelle retenues par le rapport annuel au PLPFP restent les suivantes :

Perspectives à moyen terme (Inflation hors tabac)	2023	2024	2025	2026	2027
Indice des prix à la consommation (IPC)	4,8 %	2,5 %	2,0 %	1,75 %	1,75 %

Si la décélération inflationniste s'est amorcée en 2023, les collectivités sont néanmoins durablement impactées par un ensemble de facteurs structurels :

- les effets "année pleine" des revalorisations successives du **point d'indice** (+3,5 % en juillet 2022 ; +1,5 % en juillet 2023),
- l'attribution, au **1er janvier 2024**, de **points d'indice supplémentaires** pour les agents les moins rémunérés,
- la progression mécanique des **rémunérations et charges sociales** en 2024–2025,
- et, potentiellement, de nouvelles mesures salariales décidées par l'État.

Les augmentations successives des tarifs réglementés de l'électricité :

- **+15 % au 1er février 2023**,
- **+10 % au 1er août 2023**,

puis les ajustements opérés en 2024–2025 lors du retrait progressif du bouclier, continuent d'impacter :

- les **contrats de prestation de service**,
- les **marchés publics de travaux**,
- les **contrats de délégation**,
- et plus largement l'ensemble des charges structurelles des collectivités.

Ces hausses se répercutent avec un délai d'environ 12 à 24 mois, ce qui explique pourquoi, malgré la baisse de l'inflation globale, les collectivités subissent encore en 2025 des coûts significatifs sur les contrats en cours d'exécution.

Le Projet de loi de finances (PLF) confirme le **maintien du Fonds Vert**, avec :

- une **pérennisation** intégrale de l'enveloppe,
- une **augmentation ciblée** des crédits pour la transition écologique,
- un **verdissement accru** des dotations d'investissement.

L'État renforce son soutien aux collectivités pour accompagner leurs investissements liés :

- à la sobriété énergétique,
- à la gestion de l'eau,
- à l'adaptation au changement climatique,
- et à la biodiversité.

Pour le Syndicat, qui porte de nombreux projets répondant aux enjeux de transition écologique, la sollicitation de ces dotations et des subventions représente désormais un **enjeu stratégique majeur**. La montée en puissance du Fonds Vert et la révision des critères ouvrent de nouveaux leviers de cofinancement pour les projets structurants.

2. LES ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Tout en s'adaptant à une conjoncture économique encore incertaine, le **SMAEP du Pas des Bêtes** devra poursuivre en 2026 un ensemble de dépenses de fonctionnement et d'investissements indispensables pour garantir la continuité et la qualité du service public de l'eau potable.

1. Garantir une eau potable de qualité et en quantité suffisante

Le Syndicat devra poursuivre ses efforts pour sécuriser durablement l'alimentation en eau potable du territoire, notamment par :

- la **poursuite des travaux de renouvellement** des réseaux destinés à fiabiliser l'alimentation des communes membres ;
- le **renforcement de la résilience hydraulique**, par l'amélioration et la protection de la ressource du Pas des Bêtes, des réservoirs et des ouvrages stratégiques (dont la réhausse du barrage et la réhabilitation du réservoir des Tissous) ;
- la **maintenance et le renouvellement du réseau**, afin de réduire les pertes en eau et d'assurer un rendement conforme aux exigences réglementaires ;
- la **poursuite du déploiement du SIG et de la sectorisation**, pour améliorer la connaissance patrimoniale et le suivi des performances.

Les épisodes climatiques récents, comme la sécheresse de 2022 ou encore les tempêtes de 2023–2024, ont démontré l'importance d'un réseau robuste et interconnecté, capable d'assurer la continuité d'alimentation même en période critique.

2. Consolider les coopérations territoriales et la sécurisation de la ressource

Les priorités pour l'année à venir s'articuleront autour de plusieurs axes majeurs :

- **sécuriser et optimiser la ressource du Pas des Bêtes**, notamment via le projet de réhausse du barrage et les dispositifs de suivi de la ressource ;
- **renforcer les interconnexions**, en particulier avec la ressource du Rialet, afin d'assurer une vente d'eau en gros et de permettre la **suppression du captage vulnérable de la Peyrarque** ;
- **accompagner les économies d'eau** et la maîtrise des consommations, dans un contexte de tension croissante sur la ressource.

Ces enjeux structurent la stratégie 2026 du Syndicat et justifient la poursuite d'un niveau d'investissement soutenu pour garantir, sur le long terme, une alimentation en eau potable sûre, fiable et durable pour l'ensemble du territoire.

II. LA SITUATION DU SYNDICAT

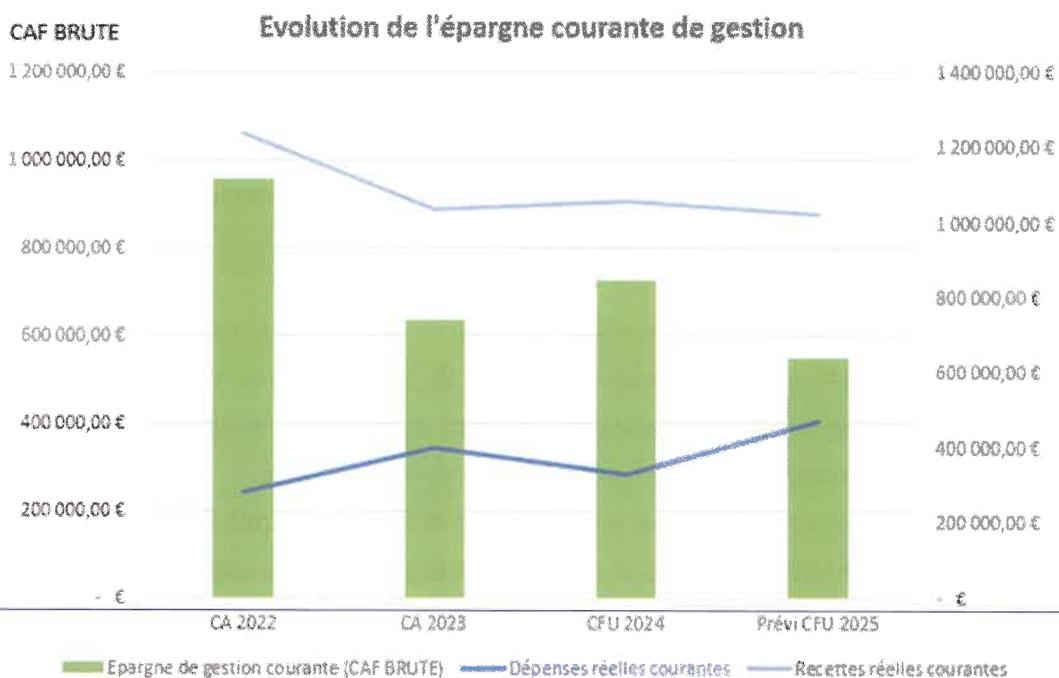
1. SITUATION FINANCIÈRE AU 30.11.25

L'analyse rétrospective permet d'apprécier l'évolution année par année des principaux flux de la collectivité. Ainsi, pour la section de fonctionnement, elle fait ressortir, à minima, l'épargne de gestion et l'épargne nette.

La CAF BRUTE

L'épargne courante de gestion permet d'apprécier les marges dégagées par la collectivité avant la prise en compte de la politique financière et du résultat exceptionnel.

L'évolution de l'épargne brute (CAF) du SMAEP sur la période 2022–2025 illustre une **trajectoire financière globalement saine**, marquée par une bonne maîtrise des charges et une stabilité des recettes, malgré un contexte économique tendu.



L'année **2022** affiche un niveau d'épargne brute très élevé, en grande partie grâce à :

- des **recettes importantes liées à la fin du précédent contrat de DSP**,
- et un contexte tarifaire et de charges encore favorable.

Cette situation exceptionnelle crée mécaniquement un point haut qui rend la comparaison avec les années suivantes moins représentative de la tendance structurelle du Syndicat.

Après le "pic" exceptionnel de 2022 :

- l'épargne brute **se normalise en 2023**,
- se renforce en 2024**,
- et reste à un niveau satisfaisant en 2025**, supérieur à 500 k€.

Pour un syndicat rural comme le SMAEP, ce niveau constitue une **capacité d'autofinancement robuste**, capable de soutenir les investissements programmés.

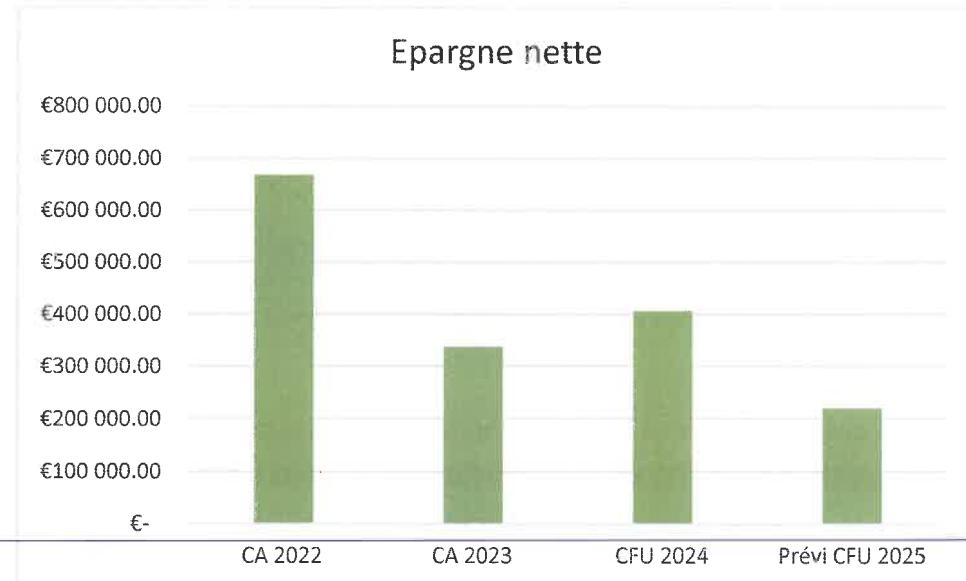
Malgré un contexte d'inflation et de hausse des coûts dans le secteur de l'eau, le SMAEP maintient :

- une épargne brute solide**,
- une maîtrise réelle des dépenses**,
- une capacité d'autofinancement préservée**,
- et une trajectoire financière équilibrée et sereine**.

L'analyse montre que le Syndicat dispose des marges nécessaires pour poursuivre ses projets de sécurisation du réseau et ses investissements structurants.

La CAF NETTE

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la CAF nette du SMAEP entre 2022 et 2025. La CAF nette correspond à la capacité réelle d'autofinancement, après prise en compte des remboursements de capital de la dette.



L'année 2022 présente un niveau très élevé, porté par :

- **des recettes exceptionnelles** liées à la fin du précédent contrat de DSP,
- un niveau de charges maîtrisé,
- un remboursement de dette plus faible.

Cette situation exceptionnelle explique l'écart important avec les années suivantes.

À partir de 2023, la CAF nette revient à un niveau plus structurel et cohérent avec l'activité du Syndicat.

En 2024, malgré :

- l'augmentation générale des charges,
- l'intégration d'un **nouvel emprunt** (VEG de Saint-Salvy-de-la-Balme),

la CAF nette **progresse**, grâce à :

- une meilleure maîtrise des dépenses internes,
- l'embauche d'un agent permettant de **réduire les prestations externes** (travaux, DSP, études, suivi d'exploitation).

Cette évolution signale une **gestion efficace** du fonctionnement courant.

La prévision CFU 2025 montre une CAF nette qui connaît une légère baisse permettant de:

- couvrir les remboursements d'emprunts,
- poursuivre les investissements de sécurisation du réseau,
- préserver un équilibre financier stable.

L'absence temporaire de recettes de la VEG de Saint-Salvy-de-la-Balme en 2024 est absorbée sans dégradation de la situation.

Dès la mise en vente de l'eau, **environ 40 000 €** de recettes annuelles supplémentaires viendront améliorer la CAF nette.

La trajectoire 2022–2025 montre une CAF nette :

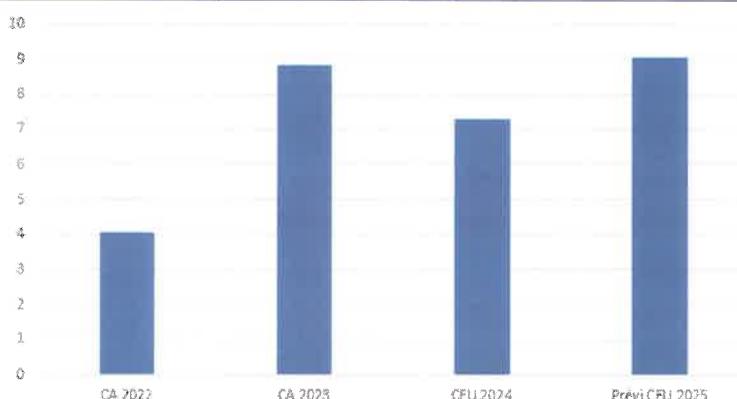
- **robuste**,
- **maîtrisée**,
- **résiliente**,
- et capable de soutenir les investissements du SMAEP.

L'intégration future des recettes de la VEG renforcera encore la capacité d'autofinancement du Syndicat.

La Capacité de Désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur permettant de constater si la collectivité rembourse sa dette grâce à son épargne brute. Elle est considérée comme correcte si elle n'excède pas 7 à 10 ans.

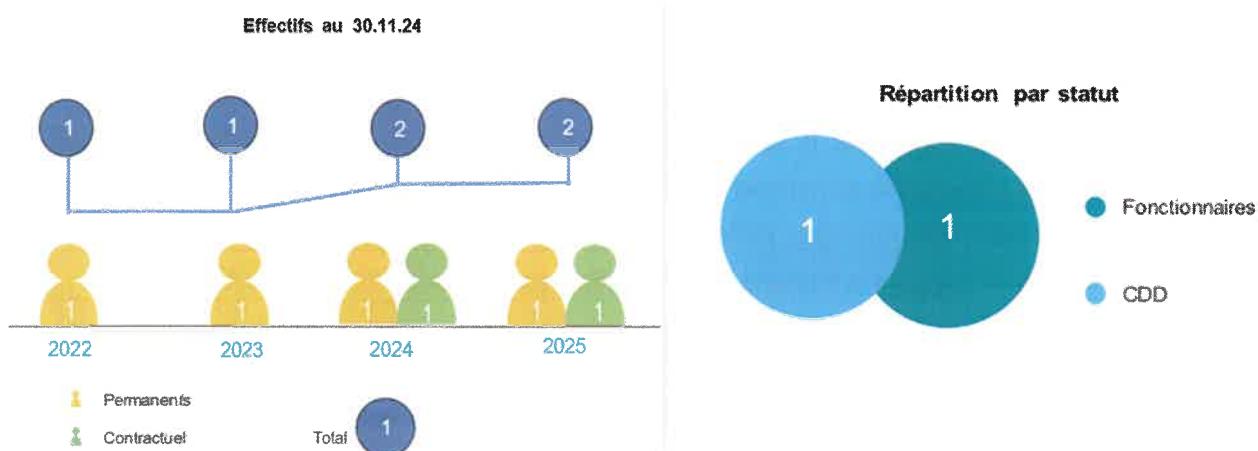
Capacité de désendettement en année



La capacité de désendettement du SMAEP demeure globalement saine et maîtrisée sur l'ensemble de la période. La capacité de désendettement du SMAEP reste nettement en dessous des seuils de vigilance nationaux (10–12 ans). L'arrivée prochaine des recettes de la VEG améliorera encore l'indicateur. La situation financière du Syndicat demeure solide, équilibrée et soutenable, permettant de poursuivre sereinement le programme d'investissements. Toutefois, des recettes complémentaires (augmentation du prix de l'eau et/ ou un emprunt) permettraient d'améliorer la situation sur les années suivantes.

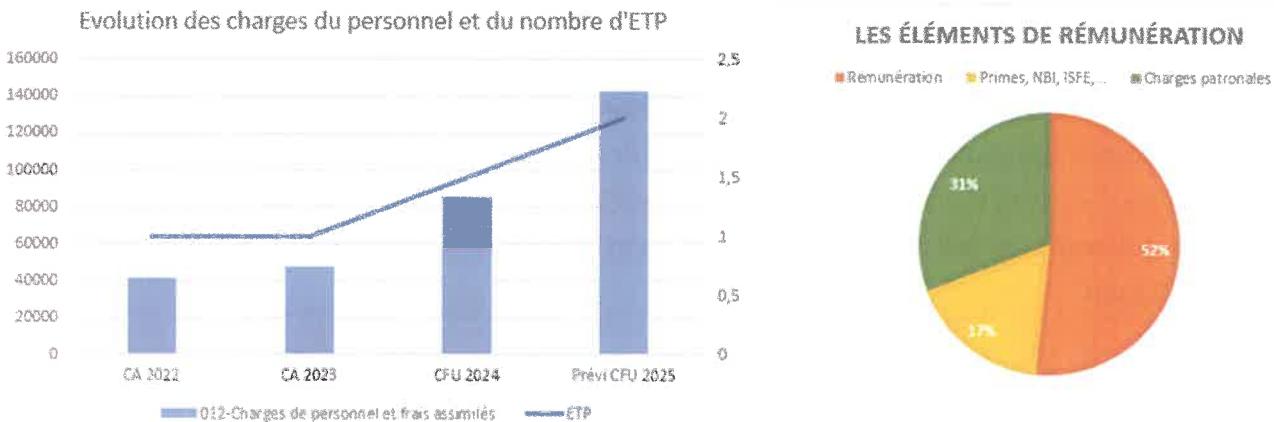
2. LA GESTION DU PERSONNEL AU 30.11.24

Au 31 novembre 2025, le SMAEP du PAS DES BÊTES emploie 2 agents.



L'ensemble des agents est soit fonctionnaire, soit sous contrat de droit public. Le rythme de travail est fixé à 35 heures hebdomadaires pour l'ensemble du personnel. L'ensemble des agents de la collectivité a une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures.

Au 30.11.2024 la masse salariale représente 143 142 € soit environ 30 % des dépenses de fonctionnement. Lors de l'écriture de ce ROB, la paie du mois de décembre n'a pas encore été réalisée.



III. Le prix de l'eau

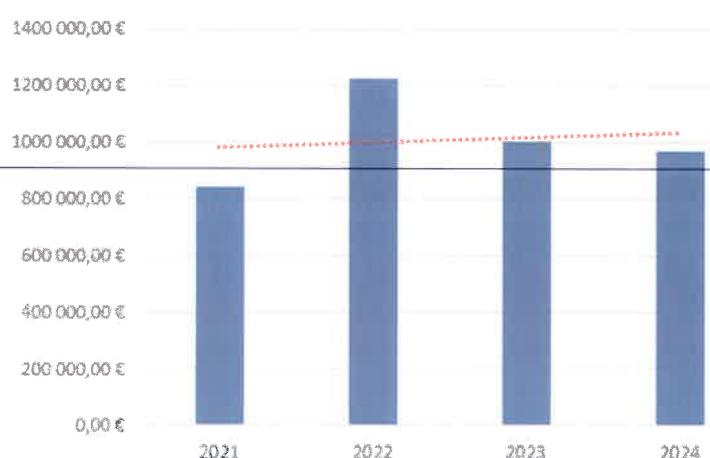
La part syndicale du prix de l'eau, fixée par le SMAEP du Pas-des-Bêtes, constitue la ressource financière permettant d'assurer le fonctionnement du service public de l'eau potable ainsi que les investissements nécessaires au maintien et à la modernisation des infrastructures (renouvellement des réseaux, sécurisation des ouvrages, protection de la ressource, maîtrise des rendements...).

Pour 2025, le Syndicat a fait le choix de **maintenir inchangé** le tarif de la part syndicale, soit :

- **20,00 € HT** pour l'abonnement annuel,
- **0,82 € HT/m³** pour la consommation.

Ce maintien s'inscrit dans une volonté d'**équilibre entre soutenabilité pour l'usager et besoins d'investissement du service**.

EVOLUTION DE LA SURTAXE ET COURBE DE TENDANCE



Le graphique ci-contre présente l'évolution de la surtaxe syndicale perçue sur les facturations des années 2021 à 2024. Il met en évidence :

- une progression régulière reflétant l'augmentation du volume facturé et la dynamique du service,
- un pic observé en 2022, lié à des recettes particulières de fin de contrat,
- une stabilisation en 2023 et 2024 autour d'un niveau cohérent avec les charges réelles du Syndicat.

La tendance générale montre un **niveau de surtaxe maîtrisé**, garantissant la capacité du SMAEP à financer les projets indispensables à la sécurisation du territoire tout en limitant l'impact financier sur les abonnés.

Pour un abonné consommant **120 m³**, la part syndicale facturée représente **0,88 €/m³**, confirmant la volonté du Syndicat d'assurer un service public performant, transparent et financièrement soutenable.

Le maintien du tarif en 2025 ne doit toutefois pas masquer les **investissements structurants à venir**, nécessaires à la résilience du service :

- réhausse du barrage du Pas-des-Bêtes,
- renouvellement des canalisations principales (ouvrages des années 1945),
- interconnexion avec le Rialet et suppression des anciens captages,
- réhabilitation du réservoir des Tissous,
- poursuite des programmes de sécurisation et de modernisation.

Ces opérations, indispensables à la continuité et à la qualité du service, représentent des **montants d'investissement significatifs**.

Ainsi, **une évolution progressive du tarif de l'eau sera nécessaire dans les prochaines années** afin de garantir le financement de ces projets structurants, tout en préservant l'équilibre budgétaire du Syndicat.

IV. LES ORIENTATIONS 2026

1. LA RESSOURCE DU PAS DES BETES : UN ENJEU MAJEUR POUR LA SÉCURISATION DU TERRITOIRE

La prise d'eau du Pas-des-Bêtes constitue la **ressource stratégique** du Syndicat et un point d'alimentation essentiel pour l'ensemble du territoire. Dans un contexte de **sécheresses plus fréquentes**, d'aléas climatiques marqués et d'accroissement des besoins en sécurisation hydraulique, la préservation durable de cette ressource – tant sur le plan **quantitatif** que **qualitatif** – représente une priorité opérationnelle et budgétaire pour le SMAEP. Dans cette perspective, le SMAEP poursuit l'avancement du **projet de réhausse du barrage du Pas-des-Bêtes**, opération structurante destinée à **augmenter les capacités de stockage**, sécuriser les volumes mobilisables en période sèche et garantir un **maintien du service** même en cas de baisse prolongée des débits du cours d'eau.

Ce projet répond à plusieurs objectifs complémentaires :

- disposer d'un niveau de retenue plus important pour **anticiper les périodes d'étiage sévère** ;
- améliorer la **sécurité de l'approvisionnement** en offrant une autonomie renforcée en cas d'incident ou de pollution en amont ;
- optimiser la gestion de la ressource à l'échelle du territoire, en cohérence avec les recommandations des services de l'état et des démarches régionales de résilience hydrique.

L'année 2026 est consacrée aux démarches administratives et techniques nécessaires à l'opération :

- constitution et instruction du **dossier de Déclaration ou d'Autorisation Environnementale**, selon les prescriptions de l'État ;
- constitution des dossiers de subvention ;
- études complémentaires et actualisation des données hydrauliques ;
- échanges avec les services de l'État et les partenaires institutionnels ;
- préparation de la procédure de consultation et de sélection des entreprises en vue des travaux.

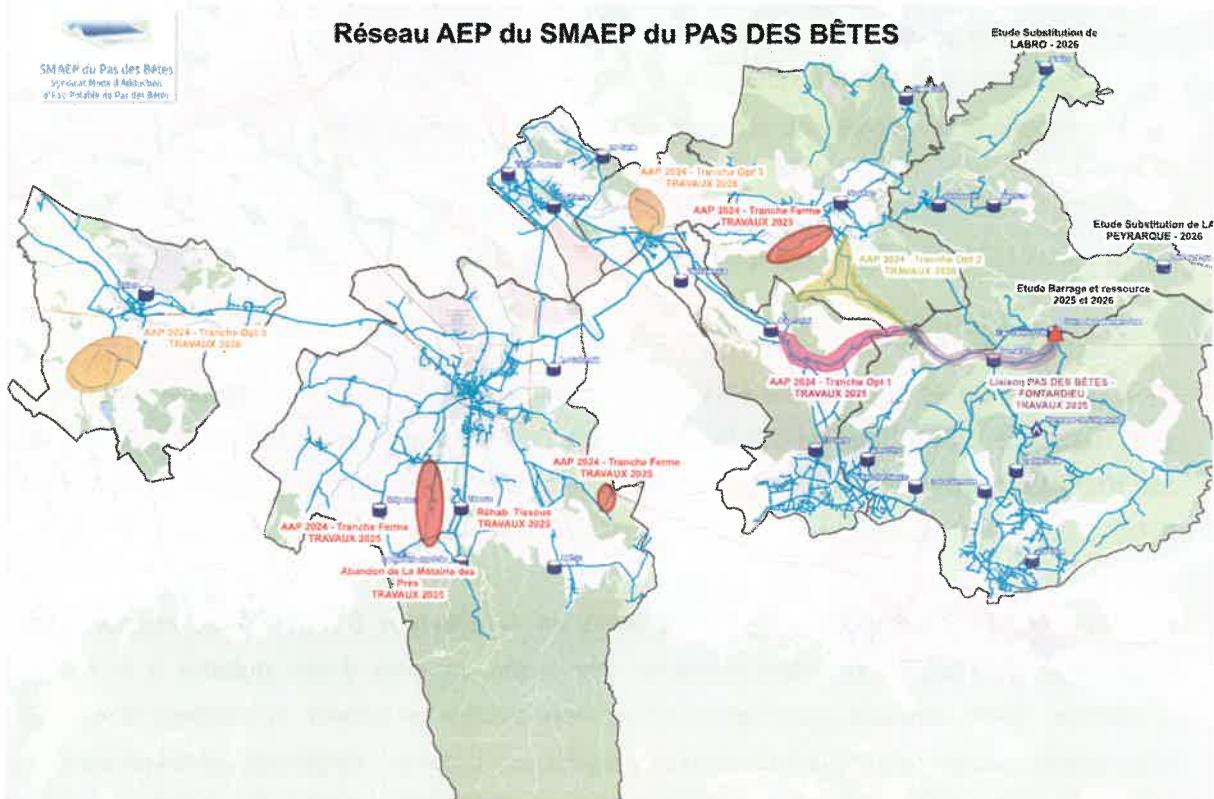
Ce coût global de l'opération sera affiné à l'issue de ces études, qui permettront de déterminer la solution technique optimale. ~~Le Syndicat sollicitera des cofinancements dans le cadre du Plan de Résilience~~

Eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ainsi qu'auprès des autres partenaires institutionnels.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans la volonté du SMAEP de **protéger durablement la ressource**, d'anticiper les effets du changement climatique et d'assurer, pour les décennies à venir, la **fiabilité de l'alimentation en eau potable** pour l'ensemble des habitants du territoire.

2. LA CONTINUITÉ DES PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT : UN ENJEU STRUCTURANT POUR LA FIABILITÉ DU RÉSEAU

Le SMAEP du Pas-des-Bêtes poursuit en 2026 la mise en œuvre de son **programme pluriannuel de renouvellement des infrastructures**, indispensable à la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable. Une attention particulière est portée aux **canalisations principales du Syndicat**, notamment celles reliant **l'usine du Pas-des-Bêtes** aux réservoirs d'**Augmontel**, de **Fontardieu** et de **Noailhac**, dont certaines remontent aux **années 1945**.



Ces ouvrages, parmi les plus anciens du territoire, constituent l'**ossature hydraulique historique du Syndicat**. Leur état, lié à l'âge avancé des matériaux et à un mode de pose d'époque, accroît le risque:

- de casses soudaines,
- de pertes en eau importantes,
- de perturbations d'alimentation dans les secteurs desservis,
- et d'augmentation des coûts d'exploitation liés aux interventions d'urgence.

Afin d'assurer une **continuité de service fiable**, de réduire les pertes sur le réseau et de diminuer les dépenses de maintenance corrective, le SMAEP engage ou poursuit :

- le renouvellement progressif des tronçons critiques.

- la **modernisation des diamètres et matériaux** pour améliorer le rendement hydraulique,
- la **mise en conformité** avec les exigences contemporaines en matière de sécurité sanitaire et de résistance mécanique,
- la coordination avec les communes pour optimiser la synchronisation des travaux de voirie.

Ce programme constitue l'une des priorités d'investissement du Syndicat, car il vise à **remplacer des infrastructures arrivées en fin de vie**, essentielles au transport de l'eau potable depuis la station de production vers les zones de stockage et de distribution.

Ces opérations sont déterminantes pour :

- renforcer la **résilience** du système d'alimentation,
- limiter les aléas d'exploitation,
- maîtriser les volumes distribués,
- et garantir la durabilité du service pour les prochaines décennies.

3. COOPÉRATION AVEC LES COLLECTIVITÉS VOISINES ET SUPPRESSION DU CAPTAGE DE LA PEYRARQUE

Dans le cadre de sa stratégie de sécurisation de la ressource et de rationalisation des points de prélèvement, le SMAEP du Pas-des-Bêtes renforce sa **coopération avec les collectivités voisines** afin d'optimiser l'approvisionnement en eau potable à l'échelle du territoire. Cette démarche répond à la fois à des impératifs sanitaires, réglementaires et opérationnels.

L'un des projets structurants engagés consiste en la **création d'une interconnexion avec la Ressource du Rialet**, permettant d'assurer une **vente en gros d'eau potable à la commune** concernée. Cette nouvelle canalisation offrira une solution sécurisée et pérenne d'alimentation externalisée, tout en garantissant un niveau de qualité conforme aux exigences sanitaires actuelles.

Ce projet présente également un enjeu majeur pour le SMAEP lui-même la possibilité de **supprimer les captages de La Peyrarque**, aujourd'hui fragiles sur le plan quantitatif et exposés aux risques environnementaux et réglementaires. Leur substitution par une alimentation interconnectée permettra :

- d'améliorer la **qualité sanitaire de la ressource** distribuée,
- de réduire les coûts de suivi, d'entretien et de mise en conformité des anciens captages,
- d'assurer une **sécurisation renforcée** de l'approvisionnement dans un contexte de tension climatique,
- d'optimiser la gestion globale des volumes mobilisables par le Syndicat.

La mise en service de cette interconnexion s'inscrit pleinement dans les orientations nationales du **Plan Eau**, qui encourage la réduction des captages vulnérables, la mutualisation des ressources et le

développement des interconnexions structurantes.

Elle constitue par ailleurs une avancée importante vers une **gestion intégrée et solidaire de l'eau potable**, permettant au SMAEP d'accompagner durablement les communes partenaires tout en consolidant sa propre résilience hydraulique.

4. AMÉLIORATION DES OUVRAGES DE STOCKAGE : RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DES TISSOUS

Afin de renforcer la fiabilité de l'alimentation en eau potable et d'améliorer la résilience du réseau face aux variations de consommation et aux aléas climatiques, le SMAEP du Pas-des-Bêtes poursuit un programme d'amélioration de ses ouvrages de stockage. Dans ce cadre, la **réhabilitation du réservoir des Tissous** constitue l'une des opérations prioritaires pour les années à venir.

Construit il y a plusieurs décennies, cet ouvrage stratégique assure une partie essentielle du **régime de pression et de la continuité d'alimentation** sur un secteur important du territoire syndical. Son état structurel, ses équipements hydrauliques et ses dispositifs de sécurité nécessitent désormais une intervention complète afin de garantir :

- la **pérennité du stockage**,
- une protection sanitaire optimale,
- une réduction des pertes et infiltrations potentielles,
- et une exploitation conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

L'opération de réhabilitation prévoit notamment :

- la reprise de l'étanchéité de la cuve,
- la rénovation des équipements de vidange, de trop-plein et de ventilation,
- la mise à niveau des dispositifs de sécurité (garde-corps, accès, protections sanitaires),
- ainsi que l'amélioration de la télégestion et de l'instrumentation.

En consolidant cet ouvrage majeur, le SMAEP améliore non seulement la **sécurité de l'alimentation** du secteur desservi, mais renforce également sa **capacité opérationnelle** en période d'étiage, de travaux ou d'incidents nécessitant un stockage tampon fiable.

Cette modernisation s'inscrit dans la continuité du plan d'investissement du Syndicat visant à disposer d'infrastructures **modernes, sécurisées et résilientes**, capables d'assurer la continuité du service public de l'eau potable pour les prochaines décennies.

5. AUTRES OPERATIONS DE TRAVAUX

En complément des projets structurants engagés par le SMAEP, plusieurs opérations techniques essentielles se poursuivent afin d'améliorer la performance, la sécurité et la résilience du réseau d'eau

potable.

• SIG et sectorisation

Le Syndicat finalise la mise à jour de son Système d'Information Géographique, désormais renseigné à près de **90 %**, et réceptionne les nouveaux secteurs d'exploitation. Ces outils modernisés permettront une meilleure connaissance patrimoniale et une intervention plus rapide en cas d'incident ou de fuite.

• Sécurisation des ouvrages

Le programme de mise en conformité et de protection des infrastructures se poursuit, incluant la sécurisation extérieure des sites (clôtures, accès) et l'amélioration des installations intérieures. Ces actions renforcent la protection sanitaire et l'exploitation des ouvrages sensibles.

• Renouvellement des canalisations

Les coordinations de travaux se poursuivent sur les secteurs de **Labruguière** et de **Noailhac**, en partenariat avec la CACM. Ces opérations s'inscrivent dans le programme pluriannuel de renouvellement, visant à moderniser les réseaux anciens, réduire les pertes et fiabiliser l'alimentation en eau.

V. Synthèse

1. Une situation financière globalement saine et maîtrisé (indicateurs clés 2022-2025)

Indicateur	Valeur 2025	Analyse
CAF brute	≈ 549 k€	Niveau satisfaisant permettant de financer les dépenses courantes et une partie des investissements
CAF nette	Satisfaisante	Capacité réelle d'autofinancement préservée malgré l'emprunt de la VEG
Recettes réelles de fonctionnement	≈ 1,05 M€	Stables et sécurisées
Capacité de désendettement	≈ 9 ans	Niveau soutenable, en dessous des seuils de vigilance (10-12 ans)
Encours de dette	≈ 5,0 M€	Structure d'endettement maîtrisée, taux fixes sécurisants

2. Un contexte économique encore tendu en 2026

- Coût de l'énergie durablement élevé malgré la décrue inflationniste.
- Revalorisations salariales successives → impact mécanique sur les charges de personnel.
- Pression sur les marchés de travaux et prestations techniques (inflation différée).
- Normalisation monétaire lente → coût de l'emprunt encore élevé.

Les collectivités doivent maintenir une **maîtrise stricte des dépenses** tout en préparant leurs investissements.

3. Des investissements structurants indispensables pour 2026-2030

A – Sécurisation de la ressource du Pas-des-Bêtes

- Projet de réhausse du barrage : augmentation du stockage, sécurisation hydrique, anticipation des étiages sévères.
- Études réglementaires, dossiers environnementaux, demandes de subventions → phase clé en 2026.
- Mobilisation des dispositifs de financement (AEAG – CD 81).

B – Renouvellement des infrastructures

- Renouvellement progressif des canalisations historiques (années 1945).
- Sécurisation des liaisons entre l'usine du Pas-des-Bêtes et les réservoirs (Augmontel, Fontardieu, Noailhac).
- Réduction des pertes en eau, limitation des casses, maîtrise des coûts d'exploitation.

C – Coopération territoriale

- Interconnexion via une vente en gros avec le Rialet

- Suppression programmée du captage vulnérable de La Peyrarque.

D – Modernisation des ouvrages de stockage

- Réhabilitation prioritaire du réservoir des Tissous : étanchéité, équipements, sécurisation sanitaire, instrumentation.
- Renforcement de la résilience opérationnelle.

E – Autres opérations de modernisation

- Poursuite de la sectorisation et finalisation du SIG (90 % du réseau cartographié).
- Renforcement de la sécurisation des périmètres et ouvrages.

4. Le prix de l'eau : stabilité en 2025 mais besoins croissants dès 2026

Le tarif syndical 2025 a été maintenu :

- Abonnement : 20 € HT
- Consommation : 0,82 € HT/m³

→ Ce maintien s'inscrivait dans un contexte de stabilisation post-COVID et de volonté de ne pas alourdir les charges des abonnés.

Cependant, les investissements structurants listés ci-dessus représentent des montants très significatifs.

► Une évolution progressive du tarif de l'eau sera nécessaire à partir de 2026, afin de :

- préserver l'équilibre budgétaire du Syndicat,
- financer les projets structurants,
- assurer une continuité de service durable et sécurisée,
- renforcer la résilience hydraulique du territoire.

Le SMAEP du Pas-des-Bêtes dispose :

- **d'une situation financière saine,**
- **d'une capacité d'autofinancement maîtrisée,**
- **d'un endettement soutenable,**
- **et d'une vision claire des investissements indispensables pour les années à venir.**

Les orientations 2026 consolident un modèle de service public :

- ◆ **robuste,**
- ◆ **résilient,**
- ◆ **solidaire entre communes,**
- ◆ **garant de la sécurité de l'alimentation en eau potable pour les décennies futures.**



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

6 590 50169 00 692 062 85062

www.pasdesbetes.fr

AGIR AUJOURD'HUI, C'EST PRÉSERVER DEMAIN !

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 081-200092294-20251209-202527-BF

S²LO